Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-121_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Séance du lundi 28 septembre 2026

Objet : Délégation de service public - Sport – Exploitation de la Piscine – Rapport d'activité 2025

L'An deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni à la Maison des Association en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LE ROUX, Maire.

Présents : M. Patrick LE ROUX, Maire, M. Gildas QUENDO, Mme Christine POUILLET, M. Serge BROSOLO, Mme Annick DELAUNAY, M. Jean-Michel BELZ, Mme Corinne GONTARD, M. Hugues VANNIER, Adjoint au Maire, Mme Pascale SALINAS, M. Nicolas LECOMTE, Mme BARGAIN Marie-Céline, M. Gérard MAISNIER, M. Alexis LIGEOUR, Conseillers délégués, Mme Nicole KIRSCHGESSNER, Mme Eugénie CORITON, M. Alain MOREAU, Mme Viviane AUDIC, Mme Martine LE BERRE, Mme Anne CLARISSE TURI, Mme Marie-Hélène BERTRAND, Mme LEMOULINIER Sophie, Mme Sophie LAPLANCHE Conseillers municipaux.

Absents : M. Pierre-Yves ROSTREN

Représentés : Mme Alizée POUILLET représentée par M. Gildas QUENDO ; M Jean-Pierre BOUTAUD représenté par M. Alexis LIGEOUR ; Mme Arlette ROSSIGNOL représentée par M. Gérard MAISNIER ; M. Alain BENSOUSSAN représenté par Mme Anne CLARISSE TURI

Secrétaire de séance : M. Nicolas LECOMTE

Conseillers en exercice : 27
Présents : 22
Votants : 26

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-121_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Séance du conseil municipal du lundi 28 septembre 2026
Délibération N°121/2026

Service référent : Finances Commande Publique

Objet : Délégation de service public - Sport – Exploitation de la Piscine – Rapport d'activité 2025

Rapporteur : Monsieur Serge BROSOLO, adjoint au Maire chargé des Finances, de la Commande publique et du Mécénat,

Exposé :

Il appartient aux délégataires de produire chaque année, à la ville de Quiberon, un rapport d'activités de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. La société Equalia a rendu son rapport d'activité pour la période 1er janvier au 31 décembre 2025.

La fréquentation globale s'élève à 57 941 entrées (45 756 entrées en 2024 avec une fermeture de 10 semaines pour travaux) : 30 426 entrées public, 21 718 entrées activités, 3 074 entrées clubs et associations et 2723 entrées scolaires. Il s'agit d'une année record.

Il est comptabilisé 361 287 € en recettes (287 926 € en 2024). Les charges s'élèvent, quant à elles, à 678 308 € sur l'exercice 2025 (contre 580 755 € sur l'exercice précédent). Cette augmentation s'explique par une activité continue à l'année (deux mois de plus que l'année dernière) ainsi que notamment l'augmentation des frais de personnel (remplacement à la suite d'arrêts de travail) et du tarif du gaz.

Le compte d'exploitation fait ressortir un résultat négatif : - 317 021 € (contre - 292 829 € sur l'exercice précédent).

S'agissant de la rémunération du délégataire : Le déficit réel étant supérieur au déficit de base indexé (299 750 €), l'intéressement est nul. La rémunération forfaitaire du délégataire s'élève à 10 000 €.

Il est proposé de prendre acte de la communication du rapport d'activités 2025.

Avis des commissions municipales : Lors de sa séance en date du 22/09/2026, la Commission municipale Finances et Pêche a émis un avis favorable.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-121_2026-DE

VILLE DE QUIBERON
République française
Liberté – Egalité – Fraternité

Adoption :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'activités 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **prend acte**

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2025 ;

DIT que la présente délibération sera transmise pour exécution au Service Finances et Commande publique de la Ville ;

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au contrôle de légalité.

A Quiberon, le29 septembre 2026

Le Maire

MAIRIE DE QUIBERON (MORBIHAN)

Patrick LE ROUX

R. A. A. : 2026
Classification actes : COMMANDE PUBLIQUE – 1.2 – Délégation de service public

Publié le 30 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215601865-20260929-121_2026-DE